



Achat d' un vehicule non livrer

Par **patrickdetroy**, le **30/05/2011** à **23:01**

BONJOUR

j' ai acheter le 18 mai un vehicule neuf chez un grand vendeur de voiture directement dans le show room le vehicule etait en exposition et a vendre; nous avons signé un contrat de vente, versé un acompte de 2300 euros correspondant à 10%; qui on était debité

On nous dit aujourd'hui que le vehicule avait déjà été vendu et qu' il n'arrive pas a retrouver le meme vehicule; n'étant pas des arrhes versé quel dédomagement puis-je reclamer ; merci de votre réponse

Par **mimi493**, le **30/05/2011** à **23:03**

Vous pouvez exiger la livraison du véhicule, à eux de se débrouiller, quitte à ce que vous les assigniez en justice pour livrer le véhicule sous astreinte journalière

Le reste est du ressort de la négociation

Par **patrickdetroy**, le **30/05/2011** à **23:31**

MERCI DE CETTE REPOSE RAPIDE ; ELLE VA DANS LE SENS DE MES INTENTIONS .
MAINTENANT IL ME FAUDRAI UNE PERSONNE QUI ME DECHIFFRE LES CONDITIONS
GENERALES DE VENTE.